

Délibération n°2022-04-12**Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Candidature à l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine : accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire préservé » soucieux de protéger et de valoriser ses richesses et un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté ;

Vu le code de l'environnement, article R541-25 confiant aux régions la mise en place d'une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets ;

Le président informe que la Région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour l'accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets.

Les objectifs nationaux en termes de réduction de la production et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sont déclinés dans ce volet déchets du SRADDET, soit moins 14 % de déchets en 2030 par rapport à 2010 et 65 % de déchets valorisés sous forme de matière dès 2025. Or, les données de l'observatoire montrent une évolution tendancielle inverse de celle attendue, à savoir une augmentation de la production des déchets ménagers et assimilés de 6 % en 2019 par rapport à 2010. Par ailleurs, le taux de valorisation matière reste, en 2019, très inférieur à l'objectif 2025 (56 % vs 65 %).

Aussi, tenant compte au plus près des préoccupations et problématiques des collectivités pour ce qui est de l'atteinte des objectifs du volet déchets du SRADDET, la Région propose d'apporter un soutien opérationnel aux acteurs publics en charge de la compétence déchets. Afin de pouvoir mettre en place une stratégie cohérente de tri à la source des biodéchets sur son territoire, Haute-Corrèze Communauté va lancer un diagnostic territorial qui permettra de définir les objectifs et les scénarii. Une fois le scénario optimal retenu, un plan d'action sera défini pouvant intégrer la prévention, la gestion de proximité, la collecte des biodéchets et leur valorisation ainsi qu'un dispositif de suivi.

L'objectif de cet appel à projet est d'accompagner les collectivités à compétence déchets à atteindre les objectifs du volet déchets du SRADDET selon 2 axes :

- **Axe 1 : favoriser le changement de comportement pour réduire les déchets** : actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage des biodéchets, réduction des déchets verts, promotion de la consommation responsable, du réemploi, lutte contre le tout jetable, et autres actions en lien avec la prévention des déchets.
- **Axe 2 : accroître la valorisation matière** : actions permettant un meilleur tri en déchèterie, création de nouvelles filières de valorisation (hors REP actuelles et à venir et hors installation de prétraitement et de traitement) ou autres actions innovantes ou exemplaires en lien avec la valorisation matière.

Dans le cadre de l'appel à projet la Région Nouvelle Aquitaine propose un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 70 % pour le volet sensibilisation, communication et 55 % pour l'investissement (pour l'achat matériel ou l'aménagement de locaux pour le réemploi par exemple).

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la candidature de Haute-Corrèze Communauté à répondre à l'appel à projet de la région Nouvelle Aquitaine pour l'accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous document afférent à la présente délibération.

Délibération n°2022-04-12

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

The logo for Berser Levaux, consisting of the text 'Berser Levaux' in white on a red rectangular background.


ID : 019-200066744-20220929-20220412-DE

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,****À Ussel, le 29 septembre 2022**Le président,
Pierre Chevalier

Délibération n°2022-04-12



Envoyé en préfecture le 12/10/2022 2022 -
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Affiché le 
ID : 019-200066744-20220929-20220412-DE